



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU MERCREDI 28 JANVIER 2026  
PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-six et le mercredi 28 janvier à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CHÂTEAUVIEUX se sont réunis en Mairie sous la présidence de M. Jean-Baptiste AILLAUD, Maire, convoqués le lundi 19 janvier conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient présents à la séance :** AILLAUD Jean-Baptiste, *Maire*, TEXIER Michel, CORNAND Christine, SERRES Gilles, *Adjoints*, MASSE Julien, VASSEUR Evelyne, TEMPIER Nathalie, BOYER Christian, GONCALVES Régine, *Conseillers Municipaux*.

**Étaient absentes et représentées :** PACALET Nadine qui a donné pouvoir à TEXIER Michel.

BEZEAULT Marie-Laure qui a donné pouvoir à AILLAUD Jean-Baptiste.

Quorum : 6

Gilles SERRES a été désigné secrétaire de séance.

**Ordre du jour :**

1. Nomination d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal du 20 novembre 2025.
3. Changement des menuiseries de l'appartement de l'ancienne école : choix d'une entreprise.
4. Changement des menuiseries de l'appartement de l'ancienne école : demande de subvention.
5. Participation au financement de la protection santé des agents.
6. Questions diverses.

**1) Nomination d'un secrétaire de séance.**

Gilles SERRES est nommé secrétaire de séance.

✚ *Délibération n° 01 - 2026 approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés (11 pour).*

**2) Approbation du PV du 20 novembre 2025.**

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la séance du 20 novembre 2025. En l'absence d'observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

✚ *Délibération n° 02 - 2026 approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés (11 pour).*

### **3) Changement des menuiseries de l'appartement de l'ancienne école : choix d'une entreprise.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'au moment de la réhabilitation de l'ancienne école en 2010, les menuiseries de l'appartement n'avaient pas été remplacées ; il est nécessaire aujourd'hui de procéder à leur changement car leur vétusté entraîne une mauvaise isolation thermique. Trois entreprises ont été sollicitées pour des devis en menuiseries PVC imitation bois.

Monsieur le Maire présente les différents devis :

Menuiserie Charles	:	8 267,00 € HT
CASÉO	:	8 665,44 € HT
GATI PLASTIC	:	7 554,75€ HT

La proposition de Monsieur le Maire de retenir l'entreprise GATI PLASTIC est acceptée pour un montant HT de 7 554,75 euros.

Les menuiseries auront 2 vantaux sur chaque fenêtre et la pose de celles-ci pourra intervenir en juin.

✚ *Délibération n° 03 - 2026 approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés (11 pour).*

### **4) Changement des menuiseries de l'appartement de l'ancienne école : demande de subvention.**

Monsieur le Maire indique que la Commune a fait établir plusieurs devis pour le remplacement des menuiseries de l'appartement de l'ancienne école.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention de 50 % au Département des Hautes-Alpes dans le cadre de l'enveloppe cantonale d'investissement.

Monsieur le Maire présente le plan de financement suivant :

Autofinancement	:	3 777,38 €
Subvention Département	:	<u>3 777,37 €</u>
Montant des travaux (H.T.)	:	7 554,75 €

✚ *Délibération n° 04 - 2026 approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés (11 pour).*

### **5) Participation au financement de la protection santé des agents.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, l'obligation aux collectivités de participer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, aux contrats santé de leurs agents, et leur obligation de choisir soit la labellisation soit une convention de participation. La labellisation est choisie car la Commune n'a pas pu intégrer le marché « mutuelles » du Centre de Gestion. Les deux agents ont fourni l'attestation de labellisation de leur mutuelle.

Monsieur le Maire confirme que l'avis du Comité Social Territorial du Centre de Gestion des Hautes-Alpes a été sollicité auparavant.

✚ *Délibération n° 05 - 2026 approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés (11 pour).*

6) **Questions diverses.**

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence de question, la séance est levée à 18 heures 35.

Monsieur le Maire rappelle les dates des futures manifestations sur la Commune.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Jean-Baptiste AILLAUD



Gilles SERRES